

# Mysterium Fidei n° 54 – L'examen de conscience du tertiaire

Publié le 1 janvier 2009  
Abbé François Fernandez-Faya  
3 minutes

## Janvier-Février-Mars 2009

### L'examen de conscience du tertiaire

Vous trouverez dans votre bulletin les statistiques de l'état actuel du Tiers-Ordre. A ce jour **398** tertiaires ont prononcé leur engagement définitif dans la Fraternité saint-Pie X : une belle armée spirituelle capable d'aider les prêtres dans leur apostolat par leur sanctification et de recevoir en retour beaucoup de grâces.

Résumons ce qu'est le Tiers-Ordre de la Fraternité saint-Pie X. L'inventaire ci-après peut servir d'**examen de conscience** propre aux tertiaires, à lire et à relire de temps en temps pour y ajuster sa vie. La règle du Tiers-Ordre n'oblige pas sous peine de péché, on ne peut pas parler vraiment d'examen de conscience mais chacun doit s'efforcer d'accomplir ce qu'il a promis devant le tabernacle ouvert le jour de son engagement.

**Le but du Tiers-Ordre** : le but du Tiers-Ordre est la sanctification personnelle et celle des personnes dont les membres ont la charge. L'esprit du Tiers-Ordre est un esprit d'attachement à l'Eglise romaine et de vigilance à l'égard de tout ce qui peut corrompre la foi, de tendre dévotion envers la Vierge Marie et de redécouverte du saint sacrifice de la messe comme source de la vie chrétienne. Il s'agit exclusivement du rite tridentin.

**Les obligations du tertiaire** : les obligations du tertiaire sont triples : personnelles, familiales et sociales. N'en omettons aucune.

#### Les obligations personnelles :

- La **messe quotidienne** avec communion si possible ou **un quart d'heure d'oraison**.
- Le chapelet
- Les prières du matin et du soir qui peuvent être celles du « *livre bleu* » ou Prime et Complies.
- Le sacrement de pénitence reçu *tous les 15 jours* ou au moins une fois par mois.
- Une **retraite** *tous les deux ans*.
- S'abstenir de la **télévision**.
- **Jeûne et abstinence** aux *Quatre-Temps* et aux *Vigiles*, en plus des Mercredi des Cendres et du Vendredi Saint.
- Abstinence de viande tous les vendredis.
- **Les Obligations familiales** :
- Observer les lois du mariage dans le but d'avoir une **famille nombreuse**.
- Faire de sa maison un **sanctuaire** consacré aux cœurs de Jésus et de Marie et *réciter au moins le soir la prière en famille* et si possible le chapelet.
- Choisir des **écoles traditionnelles** pour les enfants.
- Être prudent dans le choix des loisirs et lieux de vacances.
- **Les obligations sociales** :
- Accomplir ses devoirs avec justice et charité, que l'on soit employeur ou employé.
- Défendre le **règne social de Notre Seigneur Jésus-Christ** dans la société et combattre les fléaux de notre temps : le libéralisme religieux qui veut évacuer Jésus-Christ de la vie publique, et le modernisme.

- Recommandé : *lectures des actes de saint Pie X, du catéchisme du concile de Trente, du Nouveau Testament, de l'Imitation de Jésus-Christ et de la vie des saints*. Diffuser les bonnes lectures.

Votre aumônier vous souhaite une bonne et sainte année.

**Abbé François Fernandez †**